

RÈGLEMENT

ACTION « BALEXTICKET » AVRIL 2021

Article 1: Organisateur

L'action est mise en place par l'Association des locataires du Centre commercial de Balexert (ALCCB) sise au 27, avenue Louis-Casaï, 1211 Genève 28 et désignée ci-après par « l'organisateur ».

L'organisateur coordonne l'organisation de l'action et prend toute décision utile à son bon déroulement. Il veille à l'application du règlement.

Article 2: Dates de l'opération

L'organisateur organise à compter du lundi 5 au dimanche 25 avril 2021 l'action « balexticket ».

Article 3: Conditions de participation

L'action « balexticket » est ouverte à toute personne physique, sans condition d'âge. Pour les mineurs, les lots gagnés devront être récupérés en présence d'une personne majeure.

Les participants pourront tenter leur chance via :

- Les « balexticket » collés en Une du journal GHI distribué une fois, le jeudi 8 avril 2021
- Les « balexticket » inclus sur les produits *Hangs Tags* diffusés sur l'ensemble du réseau TPG du lundi 5 au dimanche 25 avril 2021
- Les « balexticket » « virtuels » qui seront accessibles depuis :
 - Le QR code présent sur la campagne de l'action « balexticket »
 - Les banners web diffusés sur le média 20 Minutes
 - La newsletter spéciale diffusée à tous les abonnés

La participation est limitée à **une seule fois** (même adresse e-mail) sur le jeu en ligne.

Les collaborateurs (et leur famille) de Balexert SA, des différents commerces, des enseignes du centre commercial Balexert, de l'agence Valeor communication et de l'agence MediaGo Conseil ne sont pas autorisés à participer.

La participation à l'action « balexticket » induit une acceptation du présent règlement dans son entier.

Article 4: Fonctionnement

Si, une fois le « balexticket » gratté, le participant voit apparaître un des pictogrammes suivants :

1. Parapluie, 2. Parapluie pliable, 3. Mug, 4. Casquette, 5. Porte-clé recyclable, 6.

Cabas et 7. Carte Cadeau de CHF 20.-, cela signifie qu'il a remporté un des cadeaux qui s'est affiché. Pour récupérer son lot, le participant devra se rendre au Stand Info de Balxert jusqu'au samedi 29 mai 2021 inclus. Passé ce délai, les participants ne pourront plus récupérer leur lot.

Article 5: Les lots

Les lots à gagner sont les suivants :

- 2'000 Cartes Cadeaux Balxert de CHF 20.– (durée de validité : 2 ans dès la date d'émission)
- 50 cabas
- 100 casquettes
- 100 parapluies pliables
- 150 grands parapluies
- 200 mugs
- 100 porte-clés recyclables

La liste complète des commerces acceptant la Carte Cadeau Balxert est disponible sur le site balxert.ch.

Article 6: Échange – remboursement – contre-valeur

Les lots gagnés ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Article 7: Utilisation des coordonnées des participants

Si la case du formulaire gagnant « Je souhaite recevoir les informations de la part de Balxert » et la case du formulaire perdant « En renseignant de mon email, j'accepte de recevoir des informations et des offres de Balxert et je confirme avoir pris connaissance de la politique de confidentialité. Je peux me désinscrire à tout moment à l'aide du lien présent dans chaque newsletter » sont cochées, les participants autorisent l'organisateur à exploiter gratuitement leur adresse mail dans des opérations commerciales. Celles-ci feront l'objet d'un traitement automatisé et seront conservées dans un fichier informatique. L'usage est réservé aux actions de Balxert. Pour plus d'information sur la protection des données, consulter www.balxert.ch.

Article 8: Modifications des modalités et acceptation du règlement

La participation à « balxerticket » requiert l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. En participant à cette action, le participant exprime son accord avec le règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation à « balxerticket ».

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées définitivement par l'organisateur, sans autres formes de recours.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient.

Tout recours juridique est exclu.

Le présent règlement est disponible au Stand Info, à l'administration de Balexert, sur balexert.ch peut être envoyé gratuitement par courrier sur demande auprès de l'organisateur.